

Groupe de Travail Direction et Fonctionnement de l'école

Formation & Tuilage – 27/01/14



Formation initiale

L'administration réaffirme sa volonté de proposer 3 semaines de formation avant la prise de poste (sur un total de 5 semaines), dès juin 2014. La mise en œuvre de ce dispositif dépend du nombre de nouveaux directeurs/trices entrant en fonction à la rentrée 2014. Si le nombre de collègues concernés par le départ en formation n'excède pas la trentaine, le stage de 3 semaines devrait pouvoir être proposé. Ce sera plus difficile si le contingent atteint 45 collègues car un tel niveau de participation rend difficile l'organisation des séances en ateliers (APS, informatique, etc.). Un tel seuil rend également problématique le remplacement.

Le SNUipp-FSU prend acte favorablement de cette annonce renouvelée et sera vigilant sur la mise en œuvre effective. Nous avons rappelé à l'administration que les collègues entrant en fonction devraient avoir droit également à 3 jours de formation à la fin de leur première année d'exercice. L'administration départementale est en attente d'informations ministérielles plus détaillées. Là aussi, nous serons vigilants à la mise en œuvre de ce droit à formation.

Formation continue

Les 3 x 3 h d'animations pédagogiques spécifiquement dévolues aux directeurs/trices, inscrites au PAF depuis deux ans, ne font toujours l'objet d'aucune déclinaison concrète, à l'exception notable d'une circonscription. Le SNUipp-FSU 06 dénonce cette situation et demande à l'administration que les droits à formation des collègues inscrits au PAF soient mis en œuvre.

L'administration fait deux propositions d'animations pédagogiques liées à l'informatisation du DUER et à la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires du point de vue de leur impact sur les tâches pédagogiques.

Concernant le DUER, il ne s'agit pas pour nous d'une question spécifique à la direction d'école, mais d'une problématique qui concerne tous les personnels de l'école. L'administration ne doit pas mettre en œuvre des procédures qui isolent le directeur dans un travail de saisie. Nous sommes preneurs de toute proposition de temps de décharge accordé pour l'informatisation du DUER mais ne pouvons accepter qu'une prise en mains technique de l'outil soit considérée comme un temps de formation. [Sur cette question, le SNUipp-FSU 06 a saisi le DASEN, [lire ici le courrier](#) adressé demandant report des opérations, formation, temps de décharge supplémentaire].

Concernant les rythmes scolaires, là encore la problématique concerne tous les collègues et on comprend mal en quoi les missions d'impulsion et d'animation pédagogiques des directeurs/trices sont à ce point impactées par un changement de rythme.

Par contre, les problématiques de responsabilité et la gestion de flux massifs d'élèves dans les transitions entre temps scolaires et périscolaires doivent être abordées en vue d'être clarifiées.

Nous réaffirmons en séance notre demande d'un document synthétique mis à disposition des collègues proposant une aide dans la gestion administrative. L'administration dit être en attente de précisions ministérielles sur la mise en œuvre de la simplification administrative avant de reprendre les travaux dans le cadre départemental. La simplification administrative étant censée se décliner à la rentrée 2014, le SNUipp-FSU 06 veillera à ce que les engagements pris par le DASEN en juin 2013 soient suivis des faits.

Nous avons demandé à être informés au plus tôt de la commande ministérielle afin de déclencher la réunion du GT départemental dans des délais qui permettent de soulager la surcharge administrative dès la rentrée 2014.

Nous avons réaffirmé que les propositions de l'administration en matière de formation continue des directeurs/trices ne répondent pas aux besoins des collègues en termes de fonctionnement des instances collectives de l'école (conseil des maîtres, conseils d'école, conseils école/collège), d'animation globale de l'équipe pédagogique, de traitement de la difficulté scolaire, de relations aux familles, aux collectivités territoriales, etc. C'est sur l'ensemble de ces compétences pédagogiques, relationnelles, administratives, parfois juridiques qu'il faut proposer une action de formation qui pour le SNUipp-FSU, en plus des heures d'animation pédagogique, doit prendre la forme d'un stage annuel en présentiel d'au moins 4/5 jours, inscrit au PAF chaque année.

Tuilage

L'administration propose que le tuilage soit préparé lors du stage de juin de la formation initiale. Un guide serait alors constitué par les formateurs pour préparer à la rencontre avec le/la directeur/trice sortant-e. Le tuilage pourrait alors faire l'occasion d'un débriefing, plus tard dans le stage.

Le SNUipp-FSU accueille favorablement cette proposition qui répond à notre demande que la période de tuilage soit étendue au-delà des deux dernières semaines de juin. Nous avons demandé à ce que le guide élaboré en formation initiale soit également diffusé aux collègues déjà en fonction mais qui changent de poste.

Parallèlement au tuilage, un temps de rencontre avec la collectivité territoriale devrait également être dégagé, probablement en deux temps : 1) un éclairage général auprès des services d'une grande ville (probablement Nice) ; 2) un ancrage local sur la commune de nomination (à organiser conjointement au tuilage ?).

En conclusion, nous avons demandé qu'à la suite de la réunion du GT, le DASEN se positionne sur l'institution des 3x3 h d'animations pédagogiques et du stage annuel sur les problématiques pointées et sur le redéploiement du tuilage.

Prochaine séance de travail, lundi 17/02 : rencontre avec le service informatique du rectorat (élaboration d'un outil départemental de gestion, allégeant la charge administrative).